

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2013.

Compte- administratif 2012

Après examen par la commission des finances, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2012 ainsi que le compte de gestion du Trésorier dont les résultats s'établissent comme suit :

Budget principal :

Excédent cumulé de la section de fonctionnement :	+ 684 327.33 €.
Déficit cumulé d'investissement :	- 589 939.46 €
Déficit en reste à réaliser au 31/12/2012 :	- 267 893.60 €
Déficit total d'investissement :	- 857 833. 06 €

Au budget primitif 2013, une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 589 939.46 €, va être affectée à l'investissement pour couvrir le déficit.

Par rapport à 2011, les dépenses totales de fonctionnement ont augmenté de 1.81% et les recettes de fonctionnement de 4.31 %. En conséquence, la capacité d'autofinancement, après déduction du remboursement de l'annuité de la dette également en baisse, progresse de 16%. La capacité d'autofinancement représente 25% des produits réels de fonctionnement.

Budget annexe :

Assainissement :

Excédent cumulé de la section d'exploitation :	+ 113 574.38 €
Excédent cumulé de la section d'investissement :	+ 64 613. 34 €

Vote du budget primitif 2013 :

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

Budget principal :

Dépenses et recettes de Fonctionnement :	1 717 290.87 €
Dépenses et recettes d'Investissement :	1 603 724. 06 €

Budgets annexe de l'assainissement :

Dépenses et recettes d'exploitation :	139 182.38 €
Dépenses et recettes d'investissement :	83 956.34 €

Les principales opérations d'investissement inscrites sont

- La construction d'un préau au Coeur de Bourg
- L'aménagement de l'entrée de bourg côté VC 5
- le programme de voirie 2013
- Aménagement d'un aire de jeux rue du Stade

Fiscalité directe locale

Le conseil municipal décide à l'unanimité le maintien des taux de fiscalité directe locale soit :

- Taxe d'habitation : 16.74%
- Taxe foncier Bâti : 17.24%
- Taxe foncier non bâti : 40.10%

Résultat de la consultation pour le programme de voirie 2013.

Roger SAUDRAIS, adjoint à la voirie, présente le résultat de la consultation des entreprises pour le programme de voirie 2013.

Le conseil municipal valide la proposition de retenir l'entreprise STPO de LAVAL pour un montant de 76 890 € HT.

Cœur de Bourg - Construction du préau – Esquisse de l'architecte

Monsieur le Maire présente l'esquisse de l'architecte, Monsieur LAURENT, du projet de préau. Le conseil municipal le valide sous réserves de revoir l'aménagement en sanitaires et du bardage.

Aire de jeux rue du Stade – acquisition du terrain d'emprise.

Monsieur le Maire va demander à l'association diocésaine la gratuité du terrain d'emprise considérant que l'aire de jeux projeté, mis à disposition du public, sera également utilisé par les enfants de l'école privée.

Rythmes scolaires

Monsieur le Maire et Philippe COLLET, Adjoint aux affaires scolaires présentent les objectifs de la réforme des rythmes scolaires, les principes fixés par le cadre réglementaire national, la concertation avec les maires des communes de la communauté et avec les équipes enseignantes des deux écoles.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter l'application de cette réforme à l'année 2014 compte-tenu de la complexité de sa mise en œuvre et l'approche de la rentrée de septembre 2013.

Personnel communal

Michel BENEDETTI, Adjoint à la sécurité, explique qu'une démarche de réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels concernant les agents communaux est en cours de réalisation avec l'accompagnement du service Prévention du CDG 35 – Centre de Gestion départemental du personnel des collectivités territoriales –
Le conseil municipal sollicite l'octroi d'une subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales).

Compte-rendu réunion CLIS – Entreprise CHIMIREC

Michel BENEDETTI fait part du compte-rendu de la réunion de la commission locale d'information et de surveillance de la société CHIMIREC du 8/02/2013 : bilan d'activité 2012 sur le site de Javené, le suivi et les contrôles de l'activité, les objectifs de l'entreprise.

Compte-rendu de la commission communication

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la dernière réunion de la commission dont l'objet est la préparation du prochain bulletin municipal. Sa sortie est prévue fin avril/début mai.

Demande de remise de pénalités pour retard de paiement de la Taxe Locale d'Équipement

Le conseil municipal sur proposition du Trésorier autorise cette remise de pénalité.

Affiché à la porte de la mairie le Mardi 26 mars 2013, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2121.25 et R. 2121.1.

Le Maire,
Bernard DELAUNAY